



*Formation - CACES
Nacelles et chariots télescopiques*

Formation

*Votre sécurité
est notre priorité !*

Location

Vente

Formation CACES

Pourquoi ?

Pour la sécurité de votre personnel, la formation est obligatoire, comme l'indique l'article R. 4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate."

Pour qui ?

Toute personne débutante ou expérimentée, étant susceptible d'utiliser un équipement tel que la nacelle élévatrice ou le chariot télescopique.

Où et comment ?

Dans une de nos agences en France (cf : carte au dos) sur notre propre matériel entretenu et en parfait état. Nous fournissons également les équipements de sécurité adéquats.

Temps de formation ?

Selon le niveau du salarié formé, chaque session dure entre 2 et 3 jours, test final compris.

Durée de validité ?

Les CACES proposés ont une validité de 5 ans, sauf celui destiné à l'utilisation de chariots élévateurs qui est valide 10 ans.

Contexte réglementaire

Les équipements de levage, tels que les plates formes élévatrices mobiles de personnel et chariots élévateurs, sont à l'origine de nombreux accidents du travail. Le simple respect de règles élémentaires de sécurité et une formation initiale à la conduite permettent de réduire le risque d'accidents liés à l'utilisation de tels équipements.

C'est la raison pour laquelle un décret de décembre 1998 prévoit, pour la conduite de ce type d'engins, une formation adéquate des conducteurs et l'obligation pour le chef d'entreprise de délivrer une autorisation de conduite après :

- un examen d'aptitude médicale réalisé par le médecin du travail ;
- un contrôle de connaissances et du savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité ;
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Le CACES

En vue de réduire les accidents avec les machines mobiles, la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) a établi, pour ces appareils, des recommandations d'utilisation.

Ces recommandations mettent à disposition des entreprises des éléments pour évaluer ou faire évaluer les connaissances et savoir-faire des conducteurs, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite. La réussite aux tests d'évaluation, théoriques et pratiques, est sanctionnée par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES).

L'obtention du CACES par le salarié permet au chef d'entreprise de s'assurer que ce salarié possède les connaissances et le savoir-faire exigés pour la délivrance de l'autorisation de conduite

L'autorisation de conduite doit être établie par l'employeur. Elle est délivrée à tout conducteur d'engins, titulaire d'un CACES, reconnu apte médicalement et ayant été informé sur les lieux et les instructions à respecter sur le site d'utilisation. L'employeur doit tenir cette autorisation à disposition de l'Inspection du travail et des Services prévention des CRAM.



Comment choisir les bonnes formations ?

R386 catégorie 1A

- . Translation admise en position repliée uniquement
- . Élévation verticale



R386 catégorie 1B

- . Translation admise en position repliée uniquement
- . Élévation multidirectionnelle



R386 catégorie 3A

- . Translation possible avec la nacelle en hauteur
- . Élévation verticale



R386 catégorie 3B

- . Translation possible avec la nacelle en hauteur
- . Élévation multidirectionnelle



R372m catégorie 9

Chariot télescopique



Pour tout renseignement sur nos dates et lieux de formation, devis, brochures et autres renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **02.37.26.35.11**

ou par email : **e.capelle@riwal-france.com**



Riwal Chartres (28)

02.37.35.2000

Riwal Lille (62)

03.21.42.2000

Riwal Reims (51)

03.26.03.07.91

Riwal Paris Nord (93)

01.49.89.02.20

Riwal Nantes (44)

02.40.78.19.78

Riwal Bourgogne (71)

03.85.69.06.66

Riwal Lyon (69)

04.78.68.88.88

Riwal Bordeaux (33)

05.56.08.1000

Toute l'actualité de Riwal France, offres d'emplois, fiches techniques sur notre site internet : www.riwal-france.com



LOCATION . VENTE . FORMATION
NACELLES & CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

Riwal France (siège)
Allée de la Voie Croix
Z.A. du Bois Gueslin
28630 MIGNIERES

Tél. 02.37.35.2000
Fax. 02.37.34.18.30
Email info@riwal-france.com
Web www.riwal-france.com